

Image not found or type unknown



Changement residence de l'enfant

Par **bali13**, le **03/08/2010** à **12:40**

Bonjour, mon mari a une fille de 11 ans d'un premier mariage, il a autorisé une adoption simple par son beau père il y a 5 ans. Maintenant, la petite veut venir vivre chez nous car elle ne supporte plus son beau père (pour de mauvaises raisons d'ado) elle réponds enfin bref, elle voit chez nous le paradis en pensant soleil mer.....et moi je ne veux pas qu'elle vienne chez nous car ce n'est pas le paradis que je vis, donc m'a question est est ce que lors de son entretien avec le jaf les beaux parents peuvent ils prendre la parole auprès du jaf, serai je convoqué également, car mon mari ne veut pas que je m'exprime !